

HOMMAGE A UN CHIEN PAR UNE SOCIÉTÉ D'HUMANITÉ.—On lit dans *Statesman* :

« Il y a quelque tems, un chien, appartenant à M. Lawrence, a sauvé une femme qui allait se noyer à la jetée de Granton. La Société d'humanité d'Edimbourg et Leith a fait hommage au chien d'un beau collier en argent. On y lit gravée cette inscription : « Offert par la Société d'Humanité d'Edimbourg et Leith au chien Bass, appartenant à M. Lawrence, à Granton, pour avoir sauvé une femme qui se noyait à la jetée de Granton, dans la soirée du 17 novembre 1845. »

### DE CES.

A St. Paul de Lavaltrie, jeudi le 8 du courant, à deux heures de l'après-midi, Marie Thérèse Perrault, épouse de feu Etienne Partenais, écrivain, en son vivant premier capitaine de milice de l'endroit. Privée depuis douze ans de l'usage de la vue, elle sut supporter cette affliction avec toute la patience dont une âme chrétienne est susceptible. La charité envers ses semblables à tous jours été le grand mobile de ses actions : jamais elle n'a fermé l'oreille à la prière du pauvre. Combien de jeunes orphelins ont grandi à l'ombre de ses bienfaits et ont reçu, par ses soins généreux, une éducation chrétienne ! Entourée d'une nombreuse famille qui, ne cessera de déplorer sa perte, elle a laissé le monde, emportant avec elle le doux titre de « mère des pauvres. » Après quatre-vingt onze ans de pèlerinage sur cette terre d'exil, son âme a laissé sa dépouille mortelle et accompagnée de ses mérites et de ses vertus, elle est allée recueillir au ciel une couronne de gloire, digne récompense de ses bienfaits.

### ORGUES ET CLOCHES D'ÉGLISES

A MOITIÉ PRIX.

DANS un but de perfectionnement d'architecture et de choix de localités, on vient de démolir à New-York, plusieurs églises dont les dimensions ne convenaient plus à l'accroissement de la ville.

Les diverses fabriques de ces mêmes églises sont désireuses de rendre à grands sacrifices, des Orgues et des Cloches qui quoique d'une grande valeur, ne peuvent cependant plus (pour cause de mode), faire partie des nouvelles constructions.

Le sousigné, se chargera de faire ces précieuses acquisitions, pour MM. les Curés qui voudront bien l'en charger.

Pour Ornaments d'Églises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILARD,  
82, Cedar Street,  
New-York

Le 8 juin 1846.

### STATUES RELIGIEUSES OU CLASSIQUES.

CHRIST DE 5 PIEDS 10 POUÇES DE HAUTEUR.

En plâtre ou carton-pierre.

LE Soussigné tournira sur ordre et à bas prix, la plupart des statues religieuses ou classiques connues, soit en blanc, dorées, ou en couleurs naturelles.

Il se chargera surtout d'expédier en Canada, des statues de Christ (cruccifixion) de 5 pieds 10 pouces de hauteur, blanches, ou en couleurs naturelles. Ces Christs dont tous les membres seront en fer recouverts de plâtre, auront plus de solidité, de beauté, et de perfection que le bois même.

Pour éviter des frais inutiles, de transport, les croix de grandes dimensions seront faites à Montréal, et le tout livré en ordre parfait et sous la direction d'un artiste.

Pour Ornaments d'Églises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILARD,  
81, Cedar Street,  
New-York.

Le 8 juin 1846.

### BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

1. La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shellings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement, sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter un minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres, sur la propriété de quel que mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent l'acquéreur pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six.

On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en SCRIP  
D. B. PAPINEAU  
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

PHARMACIE CENTRALE, (RUE ST. PAUL, No. 60.)  
Vis-à-vis S. Roy, Ecr., marchand sur cette rue.  
Dépôt Général de Médicaments Français, à Patente, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. etc. Consultation des Malades.  
22 juin.  
DR. PICAULT,  
Ancien Elève des Hôpitaux de Paris.

### AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISSES (HÔPITAL-GÉNÉRAL.)  
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.  
A NEW-YORK, " J. C. ROBILARD,

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment d'ETOFFES D'ÉGLISE, dont la fraîcheur, la variété, le bon goût et les prix réduits, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de  
DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS EN OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents CROIX DE CHASSELES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.  
GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux.

BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes.

ETOILES PASTORALES, en DRAP D'OR ET DAMAS, variées.

Le tout accompagné d'un assortiment complet de GALONET et de FRANGES en OR ARGENT et SOIE de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques Echarpes de Bénédiction du Tris-St. Sacrement, (avec gloire au centre) confectionnées en France.

—AUSSI—

une Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, ces ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne le fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent ne seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILARD,  
Agent pour Ornaments et Objets d'Église.

### ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenir qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Écoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE

Montréal, 21 juin 1845.

### PIANOS ORGUES MELODIUMS.

LE Soussigné arrivant maintenant de France, à l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE DE PARIS, pour la Vente des PIANOS-ORGUES-MELODIUMS, lesquels peuvent être très bien adoptés pour les Églises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés.

LOUIS DE LAGRAVE,  
Rue St. François Xavier.

26 mai.

### AVIS.

ON a besoin pour tenir une ECOLE MODELE au Village de TENNEBONNY d'un jeune homme bien instruit, et muni de bonnes recommandations. S'adresser à Messire PORLIER, Curé du lieu.—19 juin.

### AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires. Montréal.  
D. Martineau, prêtre, vicaire. Québec.  
Fr. Pilote, Directeur du Collège. Ste. Anne.  
Val. Guillet, écuyer. Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Priz des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

Ceux qui voudront payer à l'échéance leur abonnement aux *Mélanges*, pourront s'adresser à M. Flamondon, prêtre, qui est autorisé à recevoir les paiements et à en donner des reçus.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER, TRF. ÉDITEUR.  
IMPRIMÉS PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.